Ainsi, à la grande surprise de l'assemblée elle-même, le principe Ainsi, à la grande surprise de l'assemblée elle-même, le principe de la fameuse réforme fut adopté du même coup. Les votes qui suivirent et qui portaient sur les termes mêmes de l'article 1" ne pouvaient que faire grossir cette majorité. Dès l'instant que le torpillage avait échoué, ceux-là mêmes qui l'avaient tenté s'empresaient de voler au secours de la victoire.

saient de voler au secours de la victoire.

La réforme électorale a donc franchi un cap difficile. Mais d'autres votes devr it intervenir, et quand la Chambre en aura fini avec elle, le Sénat, qui ne passe pas pour y être particulièrement favorable, la modifiera presque certainement. Mais les principes une fois acquis, le gouvernement pourra prendre un décret qui lui donnera corps. La grande entreprise d'épuration électorale réclamée par l'opinion sera enfin devenue une réalité.

Certes, cette réforme, condition nécessaire du redressement poli-tique et moral de notre pays, n'est pas parfaite dans son projet actu peut déplorer, par exemple, le vote familial n'y soit pas que le vote familial n'y soit pas inclus, mais rien n'empêche d'amender plus tard l'instrument qu'on est en train de forger. L'essentiel est que la Chambre elle-même ait senti le besoin de sortir des « mares stagnantes ».

René ROUSSEAU.

Paris, 28 mars. — La séance s'ouvre à 9 h. 35, sous la présidence de M. Louis Buyat, vicé-président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des députés.

Les grandes lignes du projet M. Tremintin rappelle les principale

dispositions du projet, qui sont les suivantes :

Tout parti ou groupement d'électeurs
qui se propose de constituer une liste de
candidatures, fait connaître le titre de
cette liste par une déclaration au ministère de l'Intérieur, Cette déclaration doit
'tre revêture de la signature légalisée de
cinq cents électeurs.

Pour les partis déjà organisés ou représentés au Parlement, la déclaration doit
être seulement revêtue de la signature du
président ou du serétaire général du parti
ou du groupe parlementaire.

Nul ne peut être candidat dans plus
d'une circonscription et sur plus d'une
liste. Les bulletins dit panachés sont nuls.
Il est attribué à chaque liste de circonscription un siège par 16.000 suffrages obfenus.

Pour l'utilisation des restes, on forme, après le acrutin, des listes régionales, en y inserivant, pour déterminer l'ordre d'attribution des sièges, tout d'abord le premier nom — les élus n'entrant pas en ligne de compte — de celles des listes de circonscription du parti ou groupement qui représente le pourcentage le plus élevé des restes par rapport au nombre des votants, puls le premier nom de la liste dont le pourcentage est immédiatement inférieur, et ainsi de suité. Pour chaque région, les restes qui reviennent aux listes du même parti du groupement, sont additionnés, et un siège par 16.000 voix est attribué à chaque total. Les restes revenant à la liste national de chaque parti ou groupement, seront

le chaque parti ou groupement, se nite additionnés pour l'ensemble

ensuite additionnes pour remembre territoire.

M. Bérenger (Eure), au nom de l'Allian

M. Hérengr (Eure), au nom de l'Alliance démocratique déclare que ses amis et lui voteront les propositions de loi.

M. Boucher (Fédération républ.), souligne les avantages du vote familial. Il ne soutiendra pas cependant de contre-projet d--s ce sens.

M. Bonte (communiste) se déclare partian de la R.P., mais il voudrait qu'elle fût étendue aux élections ménatoriales et aux élections municipales de Paris.

M. Roufieaux-Dugage (Union républicaine demande l'institution du suffrage familiel.

M. Silvestre (socialiste) ancien rapporteur, se déclare partisan de la R.P. pour combattre l'instabilité gouvernementale.

se déclare partisan de la R.P. p attre l'instabilité gouvernementale

La discussion des articles

La discussion générale est close. M. Cayrel, président de la Commission, demande à ses collègues de ne pas user d'artifices de procédure pour retarder le vote du projet. Le passage à la discussion des articles est voté à mains levées.

Puis, la saênce ace levée.

st voté à mains levées. Puis, la séance est levée. Elle reprend à 15 h. 05, sous la prési-lence de M. Louis Buyat.

Une demande de rencai à la Commission

provoque un long débat

M. Crutel (radical-socialists) demands le renvoi à la commission. Il estime que « le pays traverse des heures asses ettiques pour que la Chambre s'occupe de questions plus importantes que la réforme électorale ». e électorale ». Puis il fait l'éloge du scrutin d'arron-

seement
M. Cayrel, président de la commission
i suffrage universel combat la demande
renvol. Il montre les avantages de la d'arrondissement. «La démocratie, il, ne pourra se maintenir que par une ade confiance en elle-même, et non par sertitin injuste.»

M. Lebes (socialiste) déclare que sea emis voteront le renvoi à la commission. « Le groupe socialiste, dit-il, reste fidèle de la représentation proportionnelle, mais considère comme incomplète la réforme qui est proposée. » Cette réforme doit s'appliquer aussi us Bénat. Celui-ci n'a-t-il pas une plus grande importance parlementaire que la Chembre? »

Chembre?

L'orateur estime que dans les élections sénatoriales il y a aussi au troisième tour des combinaisons. Il demande à la commission de réexaminer le problème.

M. Ferimond Bente (communiste) déclare que la Chambre aura plus de force pour demander la réforme du Sénat quand elle aura commencé par se réformer ellemêms.

elle aura commence par se retormer ele-méme.

M. Cayrel, président de la commission, signale à M. Lebas que la Chambre a été-saisle d'une proposition de loi tendan, à établir la reprécentation proportionnelle pour les élections eénatoriaes; le reuvoi à la commission équivaudrait à un long re-tard. Le Chambre doit d'abord se pro-moncer sur le teste, qui lui es; soumis.

M. Sarraut déclare que le gouvernement; érascocle à la commission pour combattre le reuvoi à la commission.

Le renvoi à la commission

est repoussé par 309 vois contre 282 Le Chambre per un scrutin qui donn lieu à pointage, se promence enquite contr

le renvoi du projet à la commission La discussion sur l'article premier

L'article premier est ainsi conqu:
« Les membres de la Chambre des députés sont élus au acrutin de liste avec
réprésentation proportionnelle intégrale; »
M. André Albert déclare que la représentation proportionnele supprimers peutêtre les alliances immorales dans le pays,
mais en créera d'autres sur le plan parlementaire.

ementaire. Sur une demande de M. Léon Blum, par ant au nom du groupe socialisté, un uspension de séance de quinze minute

at décidée.

A la reprise, le président fait connaître
u'il va mettre aux voix la première partie
e l'article premier: « Les membres de la
hambre des députés sont élus au scrutin

e liste ». M. Léon Blum annonce que l_e group ocialiste, qui a voté une demande d'ajour

M. Leon Hum annonce que le groupe cocialiste qui a voté une demande d'ajournement, puis le renvoi à la commission, votera cependant l'article premier dans son intégralité.

Par 433 volx contre 123, après pointage, le premier membre de phrase est adopté.

Puis une demande de renvoi du débat à jeud; est repoussée à mains levées.

Le président met alors aux voix par acrutin les mots eavec représentation proportionnelle ».

M. Pierre Cet explique que la division laisse de côté le dernier mot; eintégrale » afin de laisser à la Chambre la facuté de ap prononcer pour ou contre le « panachage».

Les mots « avec représentation proportionnelle » sont votés par 433 voix contre 131.

e 131. Le m 131.

e mot «intégrale», enfin, est adopté
410 voix contre 152.

uis l'ensemble de l'article premier est
é par 425 voix contre 158.
a suite de la d'actuasion est renvoyée à
. prochaine séance.

La suite de la discussion est renvoyee a ine prochaine séance.

Le président donne alors lecture d'une ettre du président du Sénat faisant contre d'une lettre du président du Sénat faisant contre d'assemblée nationale se réunira naître que l'Assemblée nationale e 5 avril à Versailles. La séance est levée à 21 h. 10.

Aujourd'hui, discours de M. Daladier

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Conseil de cabinet mettra, en outre au point plusieurs décrets-lois concer-nant la situation militaire et financière, et complétant les mesures déjà prises. M. Paul Reynaud soumettrait diverses nesures de restrictions préconisées par le Comité de la hache, et tendant à sup-

primer un certain nombre de dépen les avances de l'Etat aux communes.

Enfin. M. Albert Sarraut présentera
un projet de décret-loi relatif à l'emploi,

en cas de guerre, des étrangers résidant en France. Ce projet envisagerait l'obligation pour les étrangers de travailler, en cas de conflit, dans les usines de la défense nationale.

les étrangers, en ce qu'elle touche les nécessités de la sécurité nationale, le ouvernement délibérera au sujet des réfugiés espagnols. Il a déjà exprimé à plusieurs reprises son ferme désir de voir leur rapatriement s'effectuer dans le plus bref délai; M. G. Bonnet, à l'issue du Conseil des ministres de lundi der nier, a fait auprès de M, de Lequerica lable qu'il pourra donner à ses collègues des indications au sujet de l'attitude du gouvernement de Burgos, Rappelons que 30.000 réfugiés civils ont été concentrés pide.

Le chef d'état-major de l'armée britannique est à Paris

Le Bourget, 28 mars. — Le général comte Gort, chef d'état-major de l'ardomte Gort, chef d'état-major mée britannique, qui avait quitté l'aéro-drome d'Hendon, à 13 h. 55, est arrive



(Ph. Safra.) LE GÉNÉRAL GORT

@ @

LES AVENTURES D'HENRI

La situation internationale

EN FRANCE

e gouvernement publiera demain le texte de la note italienne du 17 décembre 1938

Paris, 28 mars. — Le gouvernement français, après avoir, selon l'usage, demandé l'agrément du gouvernement italien, a décidé de publier le 30 mars la note italienne du 17 décembre 1938 par laquelle le gouvernement de Rome déclarait ne plus reconnaître comme vaiables accords de 1935, ainsi que la réponse du gouvernement français en date du 25 décembre.

M. Pierre Laval n'a pas commis d'imprudence lors de la signature des accords franco-italiens

Telle est l'opinion exprimée par M. Grumbach

Paris. 28 mars. — M. Grumbach a fait dans les couloirs de la Chambre, de très curieuses et instructives révélations... — Vous connaissez tous, n'est-ce pas, nous dit-il, le violent article que M. Virginio Gayda, rédacteur en chef du « Giornale d'Italia», a publié dans le « Sunday Dispatch ». Le porte-plume du Duce nous acques de ne pas avit avés. Duce nous accuse de ne pas avoir exé-cuté une « clause secrète » et trouve

cuté une « clause secrète» et trouve dans cette prétendue inexécution un motif à la dénonciation des accords franco-italiens de 1935...

— De quelle clause secrète s'agit-il?

— Je me suis posé la question, répond M. Grumbach. Je me suis demandé si Pierre Laval n'avait pas commis une imprudence coupable. Or, la loyauté me fait un devoir de noter que nous ne pouvons articuler nul grief contre l'ancien président du Conseil. Premier point: « De clause secrète» il n'y en a jamais eu. Je puis l'affirmer, puisque j'ai pris connaissance au Qual-d'Orsay, de toutes les pièces du dossier... Mais il y a eu, tout simplement, des lettres « secrètes », il est vral, c'hangées entre MM. Pierre Laval et Benito Mussolini. Laval et Benito Mussolini

Que disent ces lettres ? Celle qui porte la signature de Pierre Laval atipule que la France ne s'opposera pas à la péné-tration économique de l'Italie en Ethiople, à la condition, toutefois, que les ple, à la condition, toutefois, que les avantages acquis par nous en Abyasinie solent respectés. Que répond Mussolini? Il s'engage à respecter l'intégrité territoriale et l'Indépendance nationale de l'Empire éthiopien...

M. Grumbach, qui a combattu Pierre Laval, s'en voudrait de ne pas constater la « prudence » et la « sagesse » dont le sénateur du Puy-de-Dôme a fait preuve. « En cette affaire, dit-il, la correction de la France est inattaquable. »

— Pourquoi, demande-t-on, M. Grumbach. ces lettres n'ont-elles pas été publiées ?

bliées ?

pas l'être... Mais j'estime que les repro-ches qui nous sont adressés au delà des Alpes, nous délient du secret auquel nous

étions engagés. Signalons, enfin, que M. Pierre Laval, Signalons, enûn, que M. Pierre Laval, au cours d'une séance qui s'est tenue mardi, a donné lui-même connaissance à la Commission des affaires étrangères du Sénat, d'un certain nombre de documents sur les rapports de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Allemagne depuis les accords de Rôme et de Stresa en 1935 jusqu'à aujourd'hui. Ces documents oftous les documents oftoels se rapportant à l'année 1935, prouvent, à l'évidence, qu'à aucune époque, le gouvernement français n'a donné son adhésion à une entreprise militaire en Abyssinie. La liberté d'action laissée à l'Italie par la France ne devait et ne pouvait s'exercer que sur le plan pacifique.

Le groupe parlementaire de la Fédération républicaine se prononce contre l'ouverture de négociations avec l'Italie

de REGOCIATIONS AVEC I MANIC Paris, 25 mars. — Dans une réunion tenue mardi, le groupe de la Fédération républicaine de la Chambre s'est pro-noncé contre l'ouverture de négociations avec l'Italie dans les circonstances actuelles, « la France n'étant pas de-manderesse et rien ne l'invitant, bien au contraire, à se départir de sa posi-tion antérieure. »

EN ANGLETERRE

Un mouvement se manifeste à la Chambre des Communes en faveur

d'un gouvernement national doté de pleins pouvoirs

Londres, 28 mars. — Un grand nom-de députés de la majorité gouverne-ntale, notamment MM. Eden. Duff Cooper, Winston Churchill, Amery et l'amiral sir Roger Keyes, ont déposé mardi soir une motion soulignant la né-cessité, en présence des menaces qui pèsent actuellement sur l'Europe et sur au Bourget à 15 h. 40, accompagné du général Pownell.

Il a été reçu à sa descente d'avion par les généraux Gamelin et Vuillemin, chefs de l'état-major de l'armée et de l'air; l'amirial Darlan, chef d'état-major de la marine et plusieurs personnalités civiles.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE) | à la Grande-Bretagne de fournir l'effor

L'opinion semble désormais convaincue de la nécessité de renforcer

la puissance de l'armée

La nécessité d'accroître les effectifs est non seulement reconnue mais souli-gnée par les journaux représentant la section de l'opinion, impossible à évaluer numériquement, qui demeure opposée à l'Idée de conscription. Ce n'est donc plus que sur le choix des moyens qu'il y a

que sur le choix des moyens qu'il y a controverse.

Encore doit-on remarquer que les partisans d'une forme plus ou moins stricte de service militaire obligatoire parlent de plus en plus haut, cependant que les adversaires — c'est-à-dire principalement les travaillistes — paraissent quelque peu génés pour défendre leur thèse.

La plupart des journaux prévoient que le premier ministre fera, cette semaine. et peut-être dès jeudi, des déclarations plus complètes sur les efforts faits en vue de constituer une coalition entre les Etats européens menacés, directement ou indirectement d'agression.

Une motion va être déposée à la Chambre des lords en faveur k d'une certaine forme de service militaire obligatoire »

Londres. 28 mars. — Lord Buckmas-ter déposera le mercredi 5 avril, à la Haute-Assemblée. une motion aux ter-mes de laquelle « la Chambre des lords est d'avis, en raison des récents événe-ments, qu'il conviendrait, dans l'intérêt du pays, d'adopter une certaine forme de service militaire national obligatoire, et ce uniquement pour la défense mé-tropolitaine

« Le gouvernement a parfaitement précisé aux autres gouvernements ce qu'il est prêt à faire dans certaines circonstances déclare M. Chamberlain

Londres, 28 mars. — Sur la demande ie M. Greenwood, chef adjoint de 'opposition, M. Chamberlain a fait à a Chambre des Communes, la déclara-

la Chambre que continue la continue activement ses consultations avec d'autres gouvernements sur les questions soulevées par les récents événements, Pendant que se déroulent ces consultations, la Chambre comprendra qu'il est nécessaire de respecter leur caractère considential.

« D'après ce que j'ai déclaré précéemment, ce que le gouvernement a dans l'esprit va beaucoup plus loin que de imples consultations. »

M. Dalton (travailliste) insistant pour

M. Datton (travailliste) insistant pour savoir si le gouvernement a bien fait savoir ce qu'il avait dans l'esprit aux nations étrangères. et en particulier, s'il avait précisé à la Pologne qu'il était disposé. en coopération avec d'autres grandes puissances, à venir à son aide si elle était la prochaine victime de M. Hitler, le Premier ministre a répliqué qu'il devait toujours observer une certaine réserve à ce sujet.

dan devair outous observer une cer-taine réserve à ce sujet. « Mais, a-t-ll ajouté, je puis dire que le gouvernement a parfaitement précisé le gouvernement a parfaitement précisé aux autres gouvernements avec lesqueis il est en consultation, ce qu'il est prêt à faire dans certaines circonstances ».

EN ITALIE

« Quatre cents avions italiens pourraient déverser chacun plus de mille kilos de hombes sur Londres

et revenir à leurs bases ». déclare M. Gavda

Rome, 28 mars. — D'après un article e M. Virginio Gayda publié dans le Giornale d'Italia », l'Italie a créé « Giornale d'Italia », l'Italie a créé « l'escadre aérienne », qui se compos d'un certain nombre d'avions de bombardement et de combat, représentant une masse de quatre cents appareils, pouvant porter chacun plus de mille kilos de bombes à une distance dépassant 2,000 kilomètres et à une vitesse aupérieure à 400 kilomètres à l'heure. Cette escadre serait en mesure d'atteindre par un vol direct n'importe quel point de la Méditerranée et de l'Europe jusqu'à Londres et de revenir à ses bases pour y effectuer un nouveau chargement.

EN ALLEMAGNE

Le prince Paul de Yougoslavie

Le prince Paul de Yougoslavie n'est pas attendu à Berlin
Berlin, 28 mars. — Les milieux yougoslaves bien informés de Berlin ainsi que et allemand sont est milieux allemands compétents, affirsion. à l'intertion des Belges de langue

Les manifestations anti-allemandes de Pologne suscitent

l'indignation de la presse Indignation de la presse
Berlin, 28 mars. — Les manifestations
antiallemandes dans les provinces occidentales de la Pologne provoquent l'indignation de la « National Zeitiung», qui
etaime que la fréquence toujours plus
grande de ces incidents permet de conclure à une agitation systématique.
« Des excès de cette nature et la réserve des autorités constituent à la longue une épreuve insupportable pour les
rapports d'amitié entre la Pologne et
l'Allemagne».

D'autre part, les milieux allemands se l'aignent qu'un grand nombre d'ouvriers illemands habitant la Pologne sont sys-ématiquement congédiés.

EN POLOGNE

Le Conseil municipal de Varsovie adresse à l'Allemagne

un sérieux avertissement

un sericux avertissement

Varsovie. 28 mars. — Le nouveau Conseil municipal de Varsovie, qui s'est
réuni lundi pour la première fois a voté
la motion suivante:

« Au moment où le Prussien tend la
main vers le deita de la Vistule, la ville
de Varsovie doit prouver par son exemple que les Polonais sont prêts à répondre à tous ceux qui voudraient porter
atteinte à l'intégrité de leurs frontières,
de telle facon que l'envie de recommende telle façon que l'envie de recommer cer ne leur reviendrait pas avant plu-sieurs générations. >

formés, on croît que ce voyage a pour subt d'informer le gouvernement lituanien sur l'attitude du gouvernement polonais à l'égard de la Lituanie. Au cours des derniers jours, on a remarqué, en effet, de nombreux contacts diplomatiques entre la Pologne et la Lituanie.

Les portéfeuilles de la défense, des finances et de l'intérieur ont été attribués à des généraux; les détenteurs des ministères de la justice et de l'agriculture sont des populistes; le vice-président du Conseil et le ministre de l'éduction sont des chrétiens démocrates; le ministère des communications est déministère des communications est déutenu par un nationaliste.

EN HONGRIE

Budapest ne songe pas à céder une partie de l'Ukraine carpathique

à la Roumanie

Budapest, 28 mars. - Comme suite i cord hungaro-roumain, qui porterait sur « la cession d'une partie de la Russie subcarpathique à la Roumanie», on dé-clare dans les milieux généralement bien trare dats les mineux generalement hier informés, qu'aucune négociation à ce sujet n'a eu lieu entre le gouvernement royal de Hongrie et celui de Bucarest. On précise, dans ces mêmes milieux, qu'aucune négociation de ce genre n'est actuellement envisagée.

Les troupes hongroises conservent toujours les positions conquises en Slovaquie

Budapest, 28 mars. — On annonce of ficiellement que les forces hongroises maintiennent invariablement les posimaintiennent invariablement les posi-tions qu'elles ont occupées les 23 et 24 mars. Le nombre total des victimes à la suite des combats qui se sont déroulés depuis le 23 mars, sans parler des trou-bles dans la population est de 25 morts et 56 blessés.

Le séjour du docteur Gæbbels à Budapest

Budapest, 28 mars. — Le docteur Goebbels est arrivé mardi vers midi à Budapest. On croît savoir qu'il sera reçu mercredi par le régent Horty et par le président du Conseil. Il verrait, en outre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Cultes.

EN BELGIOUE

Après les immixtions radiophoniques allemandes dans la politique intérieure belge

Des conversations germano-belges qui interdiront, croit-on, le retour de ces incidents

w

Les dents doivent être brossées chaque jour.

Informations |Les nouveaux parlementaires décrets-lois

La répression du trafic des stupéfiants

Paris, 28 mars. — Conformément à la convention signée à Genève le 26 juil 1936 tendant à la répression du trafic des stupéfiants, un projet de loi a été soumis à la Chambre pour modifier la loi du 19 juillet 1846 aur la vente des substances vénéneuses. Il élève de 3 à 8 ans le maximum de la peine de prison de fraçon à obtenir une répression plus rigoureuse de fatte qui ont pris un développerment considérable sous forme de trafic in-

Les obligations militaires des étrangers devenus Français

Queiques modifications à la loi sur le
recrutement de l'armée viennent d'être
proposées dans un projet de loi. Elles conernent notamment les obligations militaires des jeunes gens devenus français
par voie de naturalisation, réintégration
ou déclaration.
Ces isunes gens aont actuellement tes fis l'époque à partir de laquelle le con-

taires des juite de naturalisation, reintegra-ou déclaration. Ces jeunes gens sont actuellement te-nus, jusqu'à 30 ans au maximum, d'ac-complir le même temps de service actif que la classe avec laquelle ils ont été re-censée. Bécormis ils seraient atteints aux obligations d'activité de leur classe d'age, aveuel ils sersient dispensés.

conses. Jesouman in seraite asteritus aucenta sobigationa d'activité de leur classe d'âge, mais l'âge auquel ils seraitent dispensée de tout service actif serait recuié jusque des leur classes d'age, de leur classes d'age, de l'activité des leurses gens qui se sont établis en France à un âge tel que, pratiquement, en raison des délais normaux de naturalisation, ils ne leur est pas possible d'être incorporés avant l'âge de 30 ans environ.

Au groupe franco-espagnol

EN LITUANIE

De nombreux contacts
diplomatiques

Sont entretenus avec la Pologne
Varsovie, 28 mars. — M. Jurgis Szaulls, ministre de Lituanie en Pologne, est parti pour Kaunas.
Dans les milieux politiques blen informés, on croit que ce voyage a pour
but d'informer le gouvernement lituanien sur l'attitude du gouvernement lituanien sur l'attitude du gouvernement lituanien sur l'attitude du gouvernement jougéres pour les entretenir d'un certain
nombre de faits qui ont été portés à se
connaissance, ainsi que de la question du
raptice de mombreux contacts diplomatieffet, de nombreux contacts diplomati-

Une émission de bons à lots pour couvrir les dépenses

Le nouveau ministère
est constitué

« C'est un cabinet d'unité et de travail »
a déclaré
le président de la République

Kaunas, 28 mars. — Le nouveau ministère a été constitué, sous la présidence de M. Cernius.

M. Smetona, président de la République, a déclaré qu'il s'agissait d'un Cabinet d'unité et de travail.

Les portéquilles de la défense, des finances et de l'intérieur ont été attribués à des générarys. Le déternation.

Bour Couvrir les dépenses du Congrès eucharistique international de Nice en 1940.

Après avoir énuméré les dépenses que peut entraîner un tel rassemblement international, le gouvernement souligne qu'il es fait au cabinet d'unité et de travail.

Les portéquilles de la défense, des finances et de l'intérieur ont été attribués à des générarys les déternations.

Bours couvrir les dépenses du Congrès eucharistique de pour de la chois de pour couvrir les dépenses du Congrès eucharistique de pour couvrir les dépenses du Congrès eucharistique de pour couvrir les dépenses du Congrès eucharistique international de Nice en 1940.

Après avoir énuméré les dépenses que peut entraîner un tel rassemblement international, le gouvernement souligne qu'il es faits et achats effectuées en France, par les dépenses du Congrès eucharistique international de Nice en 1940.

Après avoir énuméré les dépenses que peut entraîner un tel rassemblement international, le gouvernement souligne qu'il es faits et achats effectuées en France, par les dépenses du Congrès eucharistique international de Nice en 1940.

Après avoir énuméré les dépenses que les travail.

Après avoir énuméré les dépenses que les orises députes les projets de la dépense de une député les dépenses du Congrès eucharistique international de Nice en 1940.

Après avoir énuméré les dépenses du Congrès eucharistique international de Nice en 1940.

Après avoir énuméré les dépenses du Congrès eucharistique international de Nice en 1940.

Après avoir énuméré les dépenses que les pour députés le projet de le la dépense de la dépense du la député les pour le

M. Léon Meyer demande qu'avant de s'ajourner, la Chambre fasse confiance une information parue dans le journal à son président pour la convoquer « Zeit » et datée de Prague, sur un acsi les circonstances

l'imposaient

l'imposaient

Le groupe parlementaire radical-socialiste s'est réuni mardi. Il a publié le communiqué suivant :
« Le groupe radical-socialiste réuni sous
la présidence de M. Chichery, s'est montré favorable à une proposition : M. Léon
Meyer demandant qu'au moment de se
éparer, la Chembre fasse confânce à son
président pour la convoquer si les circonstances rendaient cette mesure nécèssaire ».

Pour la construction

du Transsaharien

Le Comité du Transsaharien réuni sou
la présidence de M. Lamoureux, ancier
miniatre, a adopté une motion demandent au gouvernement de décider d'urgence la construction de la lisison ferrée
de la Méditerranée au Niger par les moyens
les plus rapides, au besoin sous la dirèction du génie militaire. du Transsaharien

L'archevêque de Québec est nommé légat pentifical à la cérémente d'érection en basilique de l'église de Domrémy

Saint-Dié, 28 mars. — S. E. le cardins Villeneuve, archevêque de Québec, pri mat du Canada, a été nommé légat pon tifical pour la cérémonie de Domréns au cours de laquelle sera érigée en basi lique l'église nationale du Bois-Chenu

nque l'egiise nationale du Bois-Chenu.
La demande en avait été formulée à
S.S. Pie XI par M. Marcel Boucher, deputé des Voeges, président des compagrons de Jeanne d'Arc.
Le cardinal Villeneuve se rendra à
Rome le 1" juin pour y recevoir sa mission et arrivera à Parla, puis en Lorraine, le 3 juin. De grandes fêtes auront.





Paris, 32 mars. — Le 4 Journal office publie le décret qui fixe l'effectif but taire des équipages de la flotte : « L'effectif total des marins de grades des équipages de la flotte icharge du budget de la marine est pour l'année 1999, de 74,000 hommes mombre moyen de 77,500 hommes, le combre, l'effectif moyen des officariniars de tous areade (non compti

Les effectifs de la marine

et le recrutement

de l'armée de mer

La défense des régions from

Le dérett relatif à la défense des
frontières est ainst conqu:

« Lorsque les circonstances l'exigdécret pris en Consell des ministr
la proposition du ministre de la
fixe l'époque à partir de laquelle i
mandant de région militaire dont
dent des régions fortifiées ou des
fortifiés ou défensifs, est autorisé
dre sur ces territoires, dont les
sont fixées par arrêté ministériel,
suires de défense nécessaires à lot
vegarde. Ces mesures seront fixées

des dépôts de pétrole et d'essence

des dépôts de pétrole et d'essence.

Le décret relatif à la protection des dépôts de pétroles et essences stipule que ;

cous les dépôts de pétroles et sechique les dépôts de pétroles et sechiques, bensois et alecois, d'une contenance totale de plus de 14.000 m, subes,
non enterrés ou non en cavités souterraines, devront être munis da dispositifs
de protection latérale contre les bombardements. La réalisation de ces dispositifs
devra être immédiatement entreprise par
les propriétaires desdits dépôts et achevée
par eux au plus tard le ler août 1939.

3 Un décret pris sur l'avis conforme de
la Commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures fixers les conditions
techniques minima suxquelles devront satisfaire ces dispositifs de protection »

L'augmentation des effectifs

des ingénieurs

et agents techniques de la marine et agents techniques de la marine L'article unique du décret portant aug-mentation des effectifs des ingénieurs des directions de travaux et des agents tech-niques de la marine, publié, déclare; « Le ministre de la Marine est autorisé à augmenter avant le ler janvier 1940 les effectifs du personnel technique d'exécu-tion de la marine fixé par la loi de fi-nances du 31 décembre 1998 de quatre-vints u nités, ainai rénaties :

nances du 31 décembre 1988 de quatreringts unités, ainai réparties :

» Directions constructions navales : 15
ingénieurs des D.T., trente agents techniques. Total, quarante-cinq.

» Artillerie navale : cinq ingénieurs des
D.T., dix agents techniques. Total, quinze.

» Travaux maritimes ; quatre ingénieurs
des D.T., huit agents techniques. Total,
couse.

Une séance de vingt minutes au Sénat

Paris. 28 mars. — La séance s'ouvre à 15 h. 10, sous la presidence de M. Jules Jeanneney.

M. Jean Zay est au banc du gouverne-

M. Jean Zay est au banc du gouvernement.

Le président fait connaître que l'assembiée nationale ze réunirs à Versailles, le
5 avril, à 14 h. afin d'élire le président de
la République.

L'ordre du jour appelle la suite de la
discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre en 1897, tendant à
c protéger les entreprises et salons de
criffure pour hommes et dames ».

Des protestations s'élèvent sur divers
bancs à l'annonce de ce débat.

Le président consulte le Sénat sur l'opportunité de la discussion.

A mains levées, l'assemblée décide de
ne pas passer à l'examen des articles.

Le Sénat adopte ensuite le projet vôté
per la Chambre portant institution de
Conseils de prud'hommes en Tunisie.

L'assemblée décide de se réunir jeudt à
15 h. pour discuter le projet de loi ayant
pour objet la répression des outrages aux
bomnes mœurs.

La sénar set levée à 15 h. 20.

onnes mœurs. La séance est levée à 15 h. 30. M. de Monzie présidera aujourd'hui

le cinquantième anniversaire le l'inauguration de la tour Eiffel Paris, 28 mars. — M. Anatole de Mon-zle, ministre des Travaux publics, prési-dera mercredi. à 17 h., le 50° anniversaire de l'inauguration de la Tour Effel, or-ganisé par le Comité de l'art des fêtes.

Mort de M. Pol Neveux, de l'Académie Goncourt

Paris, 26 mars. -- M. Pol Neveux, nembre de l'Académie Goncourt, est dé-Sédé. Le défunt était inspecteur général des



M. POL NEVEUX